Mission Prospective **Metz, le 17 décembre 2009**
et Enjeux Métropolitains
Mission Stratégie Territoriale, Europe, CPER
JC /VR

04

R A P P O R T

OBJET : **OFFICE DE TOURISME METZ-CATHEDRALE : SUBVENTIONS 2010**

L'Office de Tourisme de Metz est l'un des principaux acteurs locaux participant au développement de l'attractivité de la Ville de Metz et à son dynamisme économique.

Pour lui permettre d'offrir un service de qualité au public (touristes et résidents messins) et aux professionnels du tourisme et de maintenir son classement 4 étoiles, l'Office de Tourisme bénéficie du soutien financier de la Ville de Metz.

Les missions exercées par l'Office de Tourisme de Metz-Cathédrale ont pour objectifs d'améliorer de façon permanente l'accueil, l'information des clientèles touristiques et des résidents, ainsi que de promouvoir la destination Metz afin d'accroître les retombées économiques liées à l'activité touristique, et au développement culturel.

Pour l'année 2010, les activités de l'Office de Tourisme s'inscriront dans le prolongement de celles exercées les années précédentes avec comme point de convergence majeur l'ouverture du Centre Pompidou-Metz. Aussi, l'Office de Tourisme mettra en œuvre une stratégie d'actions visant à confirmer la dimension de notre Ville comme destination touristique de court séjour et à l'inscrire clairement dans le paysage touristique international en s'appuyant notamment sur :

- de grands projets : TGV Est qui permet une accessibilité facilitée, Centre Pompidou-Metz…
- des événements phares : Nuit Blanche, Constellation…
- des programmes de rénovations et d'aménagements urbains : le Quartier de l'Amphithéâtre,
- la candidature du Quartier Impérial au Patrimoine Mondial de l'Unesco,
- la qualité de vie / ville : architecturale et environnementale, art de vivre local, signature gastronomique « Les Tables de Rabelais », St Nicolas, marchés de Noël…

Les actions de promotion et de communication qui seront menées en coordination, voire mutualisées, avec les partenaires institutionnels que sont l'Association de Préfiguration du Centre Pompidou-Metz, la Ville de Metz, Metz Métropole, l'Office du Tourisme de Nancy, le Comité Départemental du Tourisme, le Comité Régional du Tourisme de Lorraine, avec le concours et l'expertise d'Atout France, et au sein de réseaux tels que le Club Tourisme en Ville, Quattropole et le Sillon Lorrain permettront d'accompagner l'ouverture du Centre Pompidou-Metz par un ancrage auprès des professionnels du tourisme, des médias et des clientèles cibles de city breakers. Elles permettront aussi de développer la notoriété de la destination sur les marchés proches comme sur les marchés lointains et de manière générique d'accroître les retombées pour l'ensemble du territoire en favorisant la consommation de produits et services.

Pour permettre à l'Office de Tourisme de remplir son rôle, la Ville de Metz confortera son soutien financier en 2010 à travers le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 264 000 € et d'une subvention d'équipement de 13 500 € complétée par le report des investissements prévus en 2009 et qui n'ont pas pu être finalisés à hauteur de 57 000 €, soit un montant total de 70 500 euros.

L'ensemble de ces dispositions figure dans la convention d'objectifs et de moyens qui sera conclue avec l'Office de Tourisme et qui est annexée au présent rapport.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider le versement de ces subventions et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention précitée.

D'où la motion suivante :

M O T I O N

OBJET : **OFFICE DE TOURISME METZ-CATHEDRALE : SUBVENTIONS 2010**

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311.7 et L. 2541-12,

Vu la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000,

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association dénommée « Office de Tourisme – Metz Cathédrale »,

Considérant que l'Association dénommée « Office de Tourisme – Metz Cathédrale » assure des missions d'accueil, d'information et de promotion au sens de l'article 10 de la loi du 23 décembre 1992,

Décide d'accorder à l'Office de Tourisme de Metz Cathédrale une subvention de fonctionnement de 1 264 000 € et une subvention d'équipement de 70 500 €,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe,

Les crédits sont inscrits au Budget de l'exercice 2010.

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER